

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 07/11/2023	L'an deux mille vingt trois Le 13 novembre à 20 h 00
DATE D'AFFICHAGE 07/11/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 24 NOV 2023	Présents : Mme Donatin, Maire, Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 24	Absents excusés : M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier M. Grelier donne pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel
VOTANTS : 26	
	Secrétaire : M. Monsimier

OBJET : CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Dans la fonction publique territoriale, l'autorité territoriale a obligation de fournir à tout agent titulaire un poste, y compris si celui-ci est absent pour raisons médicales sur une longue durée. Ces absences sont le plus souvent comblées par des contrats de remplacement jusqu'au retour de l'agent titulaire.

C'est le choix qu'a fait la commune pour pallier à l'absence d'un agent au service administratif, en conventionnant la mise à disposition d'un agent de remplacement. L'absence s'avère être une absence de longue durée et la collectivité n'a pas de vision sur un retour potentiel de l'agent titulaire.

Afin de répondre au mieux aux besoins du service, il a été mis fin à la mise à disposition. Il est proposé au conseil municipal de créer un nouveau poste de Référent Accueil-Etat Civil, à temps complet. Cela permettra d'attirer des profils permanents (CDD de longue durée, CDI, lauréats de concours, fonctionnaires titulaires...).

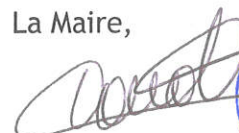
Les attentes de ce poste correspondent aux grades d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C), de rédacteur, de rédacteur principal 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe (catégorie B). Des fonctionnaires de ces différents grades pourront donc obtenir le poste. Dans le cas où la personne retenue serait un contractuel, l'agent percevra une rémunération suivant les qualifications détenues et l'expérience professionnelle.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 313-1,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De créer le poste de Référent Accueil-Etat Civil à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et le cadre d'emplois de rédacteur.
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire dans les conditions énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN

